



TROPHEE SENIORS DE MONT DE MARSAN

Les 27 et 28 mai 2026

Golf de Mont de Marsan

E-mail : montdemarsan.golf@gmail.com -Tél : 05 58 75 63 05

Web : www.golfmontdemarsan.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf ou d'une licence étrangère reconnue, **qui doivent s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40 €** et avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf ou si le joueur (joueuse) a fourni un certificat en 2024 ou 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf et fournir une attestation d'index délivrée par leur fédération.

Les joueurs doivent être à jour des droits d'engagement toutes les épreuves fédérales antérieures.

II - FORME DE JEU

Score maximum par +4 / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

Une seule série par sexe :

- **1 Série Messieurs** (cat. 5 en 2025) comprenant 105 joueurs au maximum, d'index ≤ 15.4 .
- **1 Série Dames** : (Cat. 1 en 2025) comprenant 39 joueuses au minimum, d'index ≤ 18.4 .

Il sera réservé en priorité 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus. Le champ de joueurs, toutes séries confondues, sera limité à 144 dont 14 Wild-cards. La limitation du champ de joueurs se fera en abaissant l'index maximum autorisé. Si à la date de clôture des inscriptions, le champ de joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux à la date de clôture des inscriptions, soit le **13 mai**. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf à partir du **15 mai**.

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h avant l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1^{er} tour.

Tirage des départs : **Premier tour** : les départs se feront par blocs égaux, conformément au Vademecum 2026 § 1.4 p 66

Second tour : les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} tour, Dames et 1

Messieurs séparément.

Marque de départ : la série Messieurs part des repères 3 (jaunes) et la série Dames des repères 5 (rouges).

Classement : Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement.

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III – JEU LENT

La procédure de jeu rapide des Règles locales permanentes s'applique (§ 1.2.13-8 et 1.5.2 du Vademecum) et particulièrement le « **Prêt ? Jouez !** »)

IV - CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (§ 1.2.3 du Vademecum).

V- ENGAGEMENTS

Inscription avant le 13 mai à minuit, par écrit au Golf de Mont de Marsan « 1419 route de Pessourdat » - 40090 - SAINT AVIT en donnant les : **nom, prénom et n° de licence, accompagnée du droit d'engagement** comprenant la journée d'entraînement prévue la veille du premier tour, soit le **26 mai**, sur réservation des départs au golf.

- Non membres du golf : 90 euros
- Membres du golf : 35 euros

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le **25 mai** avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

VI - REMISE DES PRIX

Les **3 premiers en brut** des séries Messieurs et Dames seront récompensés et recevront un souvenir, les vainqueurs du Trophée seront le joueur et la joueuse ayant rendu le meilleur score.

VII -COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de jours inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

VIII – TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. **Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.**
